



CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

# L'URBANITÉ DE L'AGRICULTURE

Animé par :

**Ariella MASBOUNGI,**  
inspectrice générale de l'administration  
du Développement durable

---

---

Actes des « Matinées du CGEDD »  
le 25 juin 2014  
à la Grande Arche de la Défense – PARIS

---

---

# Les Matinées du CGEDD

## L'urbanité de l'agriculture

---

### SOMMAIRE

<b>LES MATINÉES DU CGEDD.....</b>	<b>2</b>
<b>L'URBANITÉ DE L'AGRICULTURE.....</b>	<b>2</b>
1) Ouverture.....	2
1-1 Patrice PARISÉ.....	2
Vice-Président CGEDD.....	2
1-2 Ariella MASBOUNGI.....	3
Inspectrice générale de l'administration du développement durable.....	3
2) Exposés.....	5
2-1 Thierry LAVERNE.....	5
Paysagiste.....	5
2-2 Nicole SURCHAT-VIAL.....	13
Directrice du développement urbaines à l'Office d'urbanisme du Canton de Genève.....	13
2-3 Emmanuel COUET.....	17
Vice-président de Rennes Métropole.....	17
3) Échanges avec la salle.....	21

# 1) Ouverture

---

## 1-1 Patrice PARISÉ

*Vice-Président CGEDD*

Mesdames et messieurs, je suis heureux de vous accueillir pour cette douzième matinée du CGEDD, Conseil général de l'environnement et du développement durable, consacrée à un thème longtemps ignoré, mais qui est devenu à la mode, comme en témoigne la nombreuse assistance venue ce jour : l'urbanité de l'agriculture.

Pourquoi aborder le thème de l'agriculture urbaine ? Sans doute parce que l'urbain grignote lentement mais sûrement la campagne, sans doute aussi parce qu'à l'heure où l'exigence de qualité de l'alimentation progresse, l'agriculture de proximité rassure, sans doute encore et surtout parce que la ville engendre un besoin de nature d'autant qu'elle s'étend et se densifie. Or ce bien commun, pour ceux qui y travaillent comme ceux qui résident, est en danger.

Le débat proposé ce matin réunit trois invités, dont les exposés complémentaires nous éclaireront sur la manière de conforter l'agriculture urbaine, en créant de nouvelles proximités économiques et urbanistiques. Il s'agit de :

- Thierry Laverne, paysagiste engagé de longue date dans cette démarche, notamment comme élu et Président du Triangle Vert, territoire de 400 000 hectares dans l'Essonne, qui a su faire co-exister de façon féconde agriculture et urbain. Dans l'exercice de ses fonctions professionnelles du paysage, il propose des projets urbano-paysagistico-agricoles, qu'il nous présentera.
- Nicole Surchat-Vial, Directrice du développement urbain à l'Office d'urbanisme du Canton de Genève, chargée de l'élaboration du schéma directeur de l'agglomération franco-genevoise et conduit des projets agro-urbains. La Suisse est à l'honneur à ce sujet, ayant sanctuarisé l'agriculture et ayant inscrit dans des textes législatifs des mesures qu'il sera intéressant de comparer aux textes français.
- Emmanuel Couet, récemment élu Président de Rennes Métropole, après avoir été vice-président de cette agglomération. Il a mené à ce titre une politique de construction d'une ville dialoguant avec la nature et l'agriculture. Il a été Maire de Saint-Jacques de La Lande, ville nouvelle expérimentale et très observée par le monde de l'urbanisme pour sa qualité urbaine et architecturale.

Pour terminer, je souhaite vous annoncer nos prochaines matinées. Le 24 septembre se tiendra, à l'Île de la Cité, une matinée particulière et exceptionnelle autour de l'architecte urbaniste Christian de Portzamparc, Grand Prix de l'architecture (1992) et Grand Prix de l'urbanisme (2004) en France, et premier Français à se voir décerner le prestigieux Pritzker Prize, le Prix Nobel de l'Architecture. C'est au titre de son œuvre et de sa pensée urbaine qu'il sera invité pour évoquer la manière de produire une ville contemporaine et conviviale, qui renoue avec la notion de *walkable city*, retrouvant des échelles intimes, de l'inattendu, de la surprise, souvent absents de l'urbanisme contemporain. Il sera observé et critiqué amicalement par David Mangin, autre Grand Prix de l'Urbanisme et auteur de nombreux ouvrages sur la Ville, notamment *La ville franchisée*.

Début 2015, nous accueillerons Pierre Vetz, ingénieur, économiste, sociologue et aménageur pour traiter de la question très contemporaine de « la métropole aux prises avec la mondialisation ». Il confirme qu'au lieu de nier la spécificité des territoires, elle

pourrait les amplifier et leur donner une chance de dynamisation urbaine, sociale et économique.

## 1-2 Ariella MASBOUNGI

*Inspectrice générale de l'administration du développement durable*

Nous avons souhaité, pour cette matinée, nous centrer sur la question de l'agriculture urbaine. 44 % des exploitations agricoles se situeraient aujourd'hui en zone urbaine et périurbaine, soit près de la moitié de l'agriculture. Or à force d'aimer la nature, nous pouvons la tuer. Le désir de campagne est en effet très puissant chez les citadins, tellement puissant que l'étalement urbain dévore des surfaces équivalentes à un département tous les dix ans. L'agriculture est de plus en plus en très grande difficulté. Nous nous retrouvons dans un modèle très particulier en France : alors que le pays est resté agraire, animé par le mythe commun selon lequel nous viendrons « tous de la campagne », les agriculteurs ont des difficultés à survivre, comme en atteste l'actualité récente. Si les agriculteurs sont les jardiniers du paysage, comme les urbanistes ont tendance à le considérer, il faudra leur assurer les moyens de vivre de leur activité.

Il n'est pas nouveau de s'intéresser au lien entre l'agriculture et la ville. Dans son ouvrage *Urbanisme, utopies et réalités*, Françoise Choay, que l'on ne citera jamais assez, a révélé le nom d'« utopistes » inventant des modèles de villes qui associent ville, nature et agriculture ; aux côtés du très célèbre Ebenezer Howard, inventeur des cités-jardins. Ce dernier évoque déjà au XIX<sup>ème</sup> siècle le rapport entre la ville et la nature, l'appétence pour la nature, les modèles urbains qui préservent le territoire et les terres agricoles, en étudiant également la question « comment construire face à la nature ? ».

Je vous rappelle les projets de Tony Garnier, de Soria Y Mata, architecte espagnol inventant la « Cité linéaire » qui travaille avec la nature, mais aussi Frank Lloyd Wright, qui a inventé Broadacre City, en affirmant que c'est le rapport à la nature qui procure l'échange et la sécurité. En effet, nous pourrions débattre de cette affirmation, ainsi que de l'idée selon laquelle il faudrait « construire la ville à la campagne ». Il est utile de revenir au maître, sans amnésie mais avec le souci de réinterpréter leurs apports.

D'autre part, en tant que membre du Conseil scientifique du Grand Paris, j'avais été frappée par le fait que l'agriculture est devenue un acteur à part entière de l'élaboration des scénarios d'aménagement pour le Grand Paris. Elle entre ainsi, de manière extrêmement intéressante, en connivence avec la biodiversité, les limites des villes, l'organisation des transports, la qualité de l'air, la biodiversité.

Cette matinée fait suite à une séance « 5 à 7 » organisée avec le sociologue Jean Viard, qui parlait d'une coopération indispensable entre paysans et citadins, qui mettrait la nature au cœur du projet de société, parce qu'elle est par définition renouvelable, non-fossile, vivante et créatrice.

Nous avons choisi les trois intervenants d'aujourd'hui parce que leurs profils se complètent. Il nous manque malheureusement un grand spécialiste de l'agriculture ; nous aurions dû inviter Serge Bonnefoy, responsables de « Terres en ville », mais Thierry Laverne et les spécialistes qui sont sûrement parmi nous dans le public joueront ce rôle. Dans l'approche que nous proposons, l'interrogation à cet égard est la suivante : comment les spécialistes de l'urbanisme prennent-ils en considération l'agriculture à part entière dans un projet de territoire, et non seulement de ville ? A quelles conditions ce travail se réalise-t-il ? Comment approche-t-on la dimension économique de la question ?

Je souhaitais vous indiquer par ailleurs le très intéressant ouvrage du Belge Paul Velmeylen, *Le temps de la métropole*, souvent présent lors de nos matinées. Il relate des innovations sociales ou individuelles.

Ceux-ci transforment des quartiers dégradés en zone agricole, en plein cœur de villes qui rétrécissent. Sont-ce là des gadgets ? Est-ce porteur de pistes de travail pour les aménageurs, pour les élus et pour le monde de l'urbanisme ? Notre débat pourra enrichir cette question.

Nous serons également amenés à étudier les conditions nécessaires pour bien accueillir des initiatives venues d'en bas. La ville d'Amsterdam, qui dispose de surfaces de maraîchage dans un ancien entrepôt, en est un bon exemple. Ces initiatives resteront-elles des exemples isolés comme les éco-quartiers pour la ville durable, ou au contraire, nous trouvons-nous au début d'une histoire beaucoup plus féconde sur la manière d'intégrer l'agriculture en ville ?

Je vous invite enfin à vous inscrire très tôt pour la matinée du 24 septembre, car nous serons soumis à une forte pression pour cette séance, que j'ai personnellement souhaité organiser. C'est un privilège que Christian de Portzamparc, inventeur de l'Îlot ouvert (notamment à Paris Rive Gauche) et des Îles Vertes de Montpellier, ait accepté notre invitation. Inventeurs de dispositifs urbains pour renouveler le tissu urbain et péri-urbain, il tente de fabriquer plus de convivialité et d'intensité urbaines. Ces innovations d'ores et déjà réalisées pour certaines, appellent aujourd'hui une évaluation. M. de Portzamparc sera donc prêt à travailler avec nous pour faire un bilan de cette approche avec la contribution critique mais amicale de David Mangin, autre grand prix de l'urbanisme. Nous sommes très heureux de les accueillir pour cette prochaine matinée.

## 2) Exposés

---

### 2-1 Thierry LAVERNE

#### *Paysagiste*

Je souhaiterais, en avant-propos, évoquer la mémoire d'une personne avec laquelle j'ai partagé beaucoup de projets : François Monjal, directeur d'Alphaville, qui nous a quittés le 9 juin. C'était un homme de qualité et un bon ami. Il nous a transmis le goût pour un urbanisme curieux et facétieux. Vous êtes nombreux à l'avoir connu dans cette salle et nous nous souviendrons de lui et de ses leçons.

Je souhaite également remercier Alberto Magnaghi, dont « le Projet local » en 1990 m'aura permis de constituer mes convictions actuelles, et dont l'ouvrage « la Bio-région urbaine » publié en 2014 m'aide à avancer. Ses travaux, d'un immense intérêt, sont aujourd'hui expérimentés en Italie, de la bio-région au territoire en tant que patrimoine commun, en passant par refonder un urbanisme à partir des données des territoires.

« **Habiter – Cultiver – Relier...** » les territoires, les villes, les hommes, les projets ...

Ces trois verbes qui définissent les conditions d'un projet de territoire local durable, fondent chacune de mes interventions et de mes projets de paysage. C'est sous ces signes que j'ai choisi de placer mon intervention,

- **On a le paysage que l'on mérite.** Le paysage n'est pas un « plus », il n'est pas un luxe. **Le paysage est le produit du projet de société...** si le projet est bon, le paysage est beau. Cela suppose pour nous, professionnels, une implication dans la définition des questions de société. Afin d'être efficaces à la production des réponses il faut être impliqué dans la redéfinition des questions. C'est en intervenant sur le projet de société que l'on peut peser sur le projet de paysage, non comme une fin en soi, mais parce qu'effectivement il témoigne du sens et des valeurs du projet mis en œuvre sur le territoire.
- **Le changement d'échelle observé aujourd'hui et relayé notamment par le Grand Paris a pour but de projeter l'avenir de la ville à partir des conditions et des ressources de son territoire.** Il permet ainsi de changer de nature de projet et d'imposer effectivement les valeurs et ressources des territoires au cœur des projets et des politiques de la ville. Ainsi ce changement d'échelle permet d'aborder la question de la ville éco-systémique qui ne s'impose pas sans condition dans le territoire, mais qui intègre et assume l'ensemble des enjeux et des milieux nécessaires à « la reproduction de l'espèce urbaine ». Les enjeux de nature et d'agriculture via l'alimentation en font évidemment partie.
- **L'agriculture et la forêt représentent deux principales ressources renouvelables et non délocalisables sur lesquelles il est possible de refonder des économies équitables et durables dans les territoires.** Aujourd'hui, la plupart des productions agricoles s'exportent, ne transforment plus localement créent peu d'emplois et ne profitent plus suffisamment aux économies et aux populations. Face à la pression urbaine et au manque de logement, l'agriculture des villes doit être indispensable à la ville et aux urbains, pour que sa place soit indiscutable dans son territoire et son projet.
- **De la notion de cadre de vie à la notion de mode de vie : Désormais la nature rapporte plus qu'elle ne coûte à la ville, face à la nouvelle conscience environnementale planétaire et à la nouvelle demande de nature des urbains.** Cette considération permet de dépasser la notion de cadre de vie à laquelle sont souvent réduits les enjeux de nature et de paysage comme des variables d'ajustement du projet de développement, pour envisager la notion de mode de vie qui associe étroitement ces valeurs à la vie des habitants et les impose comme

condition préalable d'un projet de développement responsable solidaire et durable. Ainsi pour peser et agir efficacement sur la production des territoires, il faut s'engager localement afin de participer à la définition du projet de société.

A Marcoussis où j'avais choisi d'élire domicile il y a trente ans dans ce beau territoire, face à l'indifférence et au fatalisme local vis-à-vis de l'étalement urbain et de la consommation des terres agricoles, j'avais deux choix : celui de m'engager ou de déménager. C'est ainsi que nous avons choisi de nous engager ensemble et d'envisager à l'occasion des élections municipales de 1996, l'avenir de notre territoire sur trente ans. À partir de la reconnaissance de l'ensemble des ressources et des valeurs de notre territoire (urbaines naturelles et agricoles), nous avons défini sur cette situation reconnue, les conditions de notre avenir, considérant que lorsqu'on est élu périurbain on est élu des villes et élus des champs.

A l'issue de notre premier mandat nous avons réussi à rassembler nos cinq communes voisines, de gauche et de droite, autour d'une conviction partagée : la question agricole qui nous préoccupait et qui était menacée par le développement urbain indifférent, n'entraînait pas en contradiction avec les intérêts des communes et de leurs habitants, mais était au contraire au cœur de leur histoire de leur territoire et de leur projet commun. En outre elle ne pouvait s'engager efficacement qu'à l'échelle intercommunale de notre « petite région maraîchère »... C'est ainsi qu'en juillet 2003, est né le Triangle Vert.

En onze ans, s'est construite depuis la possibilité de concilier les responsabilités urbaines, la densification bâtie, la construction des logements sociaux nécessaires et le maintien et la promotion de l'agriculture. Désormais notre projet démontre chaque jour d'avantage, sa capacité et l'intérêt de réinventer à partir de cette proximité féconde entre agriculture et ville, de nouvelles proximités, solidarités et économies locales au cœur de notre territoire

C'est à partir de cette expérience locale que nous avons professionnellement, cette fois, développé d'autres projets avec l'Agence Laverne Paysage & Urbanisme, selon des modes et à des échelles diverses, comme sur les territoires de la plaine de Montjean sur le plateau de Rungis-Orly, la Plaine de Versailles sur le site classé en continuité du domaine historique, ou le projet de Métropole buissonnière qui projette à partir des conditions métropolitaines locales une vision pour Amiens 2030.

### **Ariella MASBOUNGI**

Je vous invite à visiter le Triangle vert, facile d'accès et non loin de Paris. Nous avons réalisé cette visite et en sommes ressortis impressionnés. Des prospectus sont disponibles, ainsi que leur site Internet, pour vous permettre de préparer cette découverte spectaculaire.

### **Thierry LAVERNE**

*Agriculture extensive, périurbaine, urbaine, locale, intra-urbaine, hyper-urbaine, permaculture, AMAP, jardins d'insertion, jardins partagés ...* il serait facile de se perdre dans ce florilège, qui témoigne néanmoins de la vivacité et de la diversité des champs et des cultures possibles. Il n'y a pas de mauvaise échelle pour envisager l'agriculture, l'essentiel est de s'assurer qu'agriculture et ville ensemble produisent un mode de ville durable. Pour en finir avec la confrontation stérile entre l'étalement urbain et le recul de la campagne, il faut proposer désormais une alternative réaliste qui compose indéfectiblement ensemble ces territoires et leurs projets, au bénéfice de chacun et au profit de tous.

La responsabilité alimentaire est dans cette perspective aussi déterminante pour les populations que la qualité de l'eau et la qualité de l'air et offre une excellente entrée pour réinterroger et responsabiliser les collectivités sur le sens et les valeurs du territoire et du projet agricole. L'agriculture doit développer un projet à ce point indispensable pour la ville et les urbains, pour qu'elle occupe une place indiscutable dans son territoire et son projet. Le changement d'échelle quant à lui, renvoie à la question plus large du mode de vie et du « mode de villes » : Désormais le cadre et la vie ne peuvent plus être dissociés.

Le Triangle vert a été inventé pour définir un nouveau mode de relations solidaires et de commerce équitable entre la ville et la campagne, leurs territoires, leurs communautés et leurs projets. Situé à 15 km au sud de Paris, son territoire de 4.500 hectares, enclavé par les infrastructures et peu urbanisé risquait d'être occupé et consommé par défaut. Il y a 15 ans, après une période initiale de relatif isolement, face à des enjeux que nous jugions pourtant essentiels, les cinq communes de Marcoussis, Saulx-les-Chartreux, Champlan, Nozay et Villebon-sur-Yvette ont choisi de se rassembler autour d'une réflexion et d'un projet commun. Désormais le Triangle Vert est reconnu pour sa valeur d'exemple et considéré comme une démonstration concrète de la responsabilité et de la capacité des collectivités locales à mettre en œuvre le projet que la société appelle de ses vœux au nom du développement durable. J'en ai été dix ans le Président, c'est Brigitte Bouvier adjointe à l'urbanisme de Saulx-les-Chartreux qui occupe ces fonctions aujourd'hui.

Survolé par les avions, traversé par les lignes à haute tension et cerné par les autoroutes, le Triangle vert est enclavé et à l'écart. Présentant un équilibre harmonieux d'un tiers d'urbain, d'un tiers d'espaces agricoles et d'un tiers d'espace naturels, mais considéré comme un vide, le Triangle Vert était soumis aux polarités urbaines riveraines puissantes et exposé à un risque de programmation et d'occupation par défaut.

C'est sur ce constat et à partir de cette situation locale unique que le Triangle Vert a été inventé afin de promouvoir à cette échelle pertinente, l'avenir agriurbain de notre territoire et de son projet dans la métropole francilienne.

#### Ariella MASBOUNGI

Comment êtes-vous parvenu à l'accord avec les agriculteurs ? Les conflits peuvent être importants, les besoins n'étant pas les mêmes.

#### Thierry LAVERNE

Le Triangle Vert représente à la fois et j'insiste sur les trois termes et sur leur ordre : un Territoire, une Association et un Projet. Ainsi nous ne sommes pas une association traitant de la problématique de l'agriculture urbaine, Le Triangle Vert est une association de territoire et une association de projet. En effet s'il n'existe pas de territoire sans projet, il ne peut en la matière, y avoir de projet sans territoire. Le Triangle Vert est un projet de territoire local, concret et partagé.

C'est ainsi qu'il nous a fallu d'abord reconnaître et partager l'ensemble des ressources et valeurs de notre territoire et convaincre les urbains de leur responsabilité vis-à-vis de l'avenir de leur territoire ainsi que de leur intérêt de fonder sur cette situation agricole et naturelle historique, un projet durable et de long terme. Il nous a fallu ensuite convaincre les agriculteurs du sens, de la valeur de leurs activités, de leur pérennité et de leur avenir, ainsi que de leur intérêt à concevoir un projet indispensable pour la ville et les urbains. Il nous a fallu ensuite déterminer ensemble et avec nos différents partenaires, les conditions de ce projet commun. C'est ainsi que nous avons coproduit ce projet à partir de son territoire et de ses ressources et que nous avons démontré depuis dix ans qu'il sert bien d'une part la ville et les urbains et d'autre part l'agriculture et ses acteurs et qu'il profite à tous.

Le territoire du Triangle Vert n'est pas mémorable ; il n'est pas marqué par un monument de paysage exceptionnel ou rassemblé autour d'une géographie puissante et spectaculaire. Ce territoire est ordinaire et sa géographie disparate (deux vallées et un plateau) est ceinturée par les infrastructures routières de l'autoroute A10 à l'ouest de la francilienne au sud et de la RN 20 à l'Est. Ainsi, le projet agricole partagé est véritablement l'élément fédérateur de notre territoire et de ses communautés. Mais le projet agricole n'était pas une fin en soi. Il est une condition préalable, une clé d'entrée nécessaire, le sésame de notre projet de territoire. L'échelle communale relègue le territoire et la question agricole comme périphérique et consécutive de la question urbaine. L'intercommunalité qui impose l'agriculture et son avenir au centre du territoire et au cœur du projet qui rassemble nos cinq communes était à la fois l'échelle pertinente et la condition de ce projet.

Cependant aujourd'hui, si le Triangle Vert existe et son projet est fondé sur la reconnaissance et la valorisation de ses ressources urbaines naturelles et agricoles, le territoire malmené et à l'écart souffre d'un manque d'identité et de lisibilité à l'arrière de

l'enclave des infrastructures et de leurs mauvais développements riverains. Ainsi, c'est le paysage produit par le projet de territoire qui doit à son tour renforcer la lisibilité, l'identité du Triangle vert et lui produire une attractivité à la mesure de ses responsabilités, de ses qualités et de sa réputation. Le Triangle vert n'existait pas, il fallait l'inventer.

L'association du Triangle vert est structurée autour de trois collèges qui développent ensemble une dynamique de « Triangle Vertueux » : le collège des élus, à l'initiative et responsables politiques du projet, le collège des agriculteurs, acteurs essentiels de sa mise en œuvre et le collège des usagers de l'espace, partenaires indispensables de sa reconnaissance, responsables de sa coproduction et déterminants de son avenir.

Le Triangle vert a pour vocation et objectif premier de convaincre les collectivités de leur responsabilité vis-à-vis de la question agricole, en maîtrisant le foncier, en contenant le développement urbain et en encourageant de nouvelles solidarités et proximités fécondes entre les communautés agricoles et urbaines. Cette considération nouvelle des urbains pour l'agriculture locale permet alors de restaurer la confiance des agriculteurs et les encourage à pérenniser leur activité. En renouvelant leurs pratiques et leurs productions agricoles en investissant sur la proximité urbaine et en développant de nouvelles économies, les agriculteurs acquièrent une valeur d'exemple qui démontre la légitimité et la capacité de notre projet.

Ainsi, par sa capacité à mettre en œuvre concrètement sur le territoire et avec ses acteurs, les changements que la société appelle de ses vœux, le Triangle Vert bénéficie de la reconnaissance et du soutien des différents niveaux de collectivités (état région département) et de leurs partenaires, convaincus ensemble à la fois de l'intérêt local et de la valeur métropolitaine du projet concret du Triangle Vert.

Par son échelle et sa dimension écosystémique, le projet pose naturellement la question de la pérennisation des terres agricoles, de la restauration des conditions hydrauliques ainsi que des continuités et connexions entre agriculture, forêt et ville. La reconnaissance et l'appropriation par tous de l'ensemble des ressources du territoire et de ses valeurs d'usages est aussi une condition indispensable à son avenir.

Nous disposons à cette fin de plusieurs outils, comme le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF), préalablement destiné à la protection d'espaces naturels et forestiers et étendu désormais par la Région Île-de-France à la pérennisation de la destination agricole de sols. Mais nos communes respectent aussi leurs engagements en matière urbaine et de construction, afin de produire les logements nécessaires, de manière compacte économe et respectueuse de l'environnement, afin de développer de nouveaux modes de ville et d'urbanité, fondés sur la préservation et la valorisation des proximités et continuités agricoles nécessaires à la pérennisation de ces activités ainsi que des continuités naturelles indispensable à l'équilibre et au fonctionnement de la ville archipel. Le territoire est un projet, il n'est pas le fruit du hasard, on a le paysage que l'on mérite.

Dans le cadre de la révision du SDRIF nous avons également été des interlocuteurs importants qui ont permis de démontrer que la question alimentaire et les terres agricoles comptaient pour l'avenir métropolitain et méritaient de figurer précisément sur toutes les cartes et représentations du projet territorial francilien. Nous avons également adopté une charte pour une agriculture durable du Triangle vert, qui précise la vocation agricole de notre territoire, définit l'avenir agricole comme condition de son projet, et impose sa prise en compte comme condition préalable à tous ses projets. L'importance du dialogue entre les communautés, la reconnaissance de la responsabilité de chacun dans l'intérêt de tous et de la prise en charge du projet par les habitants, figurent également comme des conditions indispensables.

Pour conclure, parmi les principales actions du Triangle Vert, que vous pouvez retrouver sur notre site internet ou découvrir in vivo dans le territoire, quatre actions peuvent être citées aujourd'hui. Elles visent notamment à :

- Redévelopper les marchés forains et la vente à la ferme ;
- Réintroduire des produits locaux dans la restauration municipale ;
- Réaliser des actions pédagogiques et de communication autour d'opération telles que : « La ferme : ouvrez-la ! »

- Créer des itinéraires du Triangle Vert, de découverte du territoire et de restauration de liens d'usages entre les villes et les champs

Différents projets en cours témoignent de la vivacité nouvelle du territoire et de ses acteurs, établie à partir de la dynamique vertueuse fondée sur les trois temps successifs du projet agri-urbain du Triangle Vert: « reprise de conscience / reprise de confiance / reconnaissance »

- La nouvelle AMAP de Saulx-les-Chartreux, qui a permis l'installation de trois jeunes maraîchers bio, grâce aux efforts conjoints de la SAFER de l'AEV et du Triangle vert
- Les nouveaux projets de diversification et d'extension de Marco et Arlette Mascetti maraîchers de Marcoussis qui participent activement à l'animation, à la pédagogie et à l'échange d'expériences entre anciens et nouveaux acteurs du territoire.
- Les potagers de Marcoussis jardin d'insertion du réseau de Cocagne, qui après bientôt quinze ans d'existence, construit une ferme agro écologique et ouvre une conserverie d'insertion avec l'aide de la région, du département et de nombreuses collectivités locales et partenaires privés.
- La brasserie de Marcoussis et du Triangle Vert qui produit la Ox'beer « la bière 100 % locale du Triangle Vert » à partir de l'Orge bio de Didier Skura agriculteur de Saulx les Chartreux.

Ces différentes expériences concrètes témoignent chacune à leur manière de la vivacité de nos territoires et de la diversité de ses projets économiques, tous capables de développer de nouvelles proximités de nouvelles solidarités et de nouvelles urbanités grâce auxquelles ville et campagne font à nouveau bon ménage et commerce équitable.

En conclusion, je vous présenterai trois autres expériences que nous menons actuellement avec l'Agence Laverne Paysage & Urbanisme et qui témoignent chacune à leur manière et à leurs échelles de la pertinence et de la légitimité de ces projets et de cet engagement :

### **Montjean, parc métropolitain :**

Située à 5 kilomètres au sud de Paris, la plaine de Montjean représente une clairière agricole et naturelle de 200 Hectares dans le territoire parisien, en continuité des grands espaces ouverts du plateau d'Orly et connectée aux principaux réseaux de transports en commun. La plaine de Montjean est douée d'un véritable intérêt métropolitain. À l'écart des trois communes riveraines de Rungis Fresnes et Wissous auxquelles elle appartient mais qui lui tournent le dos, la plaine de Montjean possède des ressources incroyables, qui font de ce site l'emblème francilien le plus magistral de l'intérêt de restaurer et projeter ces centralités naturelles et agricoles au cœur de la ville et de l'avenir de la métropole.

A Montjean, les quarante hectares des Pépinières de la Ville de Paris produisent le Vert de Paris, développent cinquante emplois et sont capables d'adopter de nouveaux modes de production pour produire un parc accessible et ouvert à la ville riveraine et à ses habitants et relié aux autres espaces et ressources naturelles et agricoles de la plaine.

Les 100 Hectares de terres agricoles de la plaine sont situées à moins de trois cents mètres de l'entrée du MIN. Ces terres fertiles au centre de ce parc métropolitain, sont capables d'y exposer la vitrine du renouveau de la filière maraîchère francilienne et de démontrer aussi qu'au cœur de la ville, de nouvelles activités agricoles de maraîchage et de jardinage, peuvent produire de nouvelles proximités et économies, fécondes pour les villes riveraines et confortables pour leurs habitants.

Les 5 kilomètres de la vallée et du ru de Rungis ont façonné la géographie et fondé l'occupation historique de ce territoire. Enterré sous huit mètres de remblais, le ru constitue cependant le seul exutoire naturel des eaux du plateau d'Orly. Sa restauration hydraulique et naturelle constitue un puissant levier de recomposition du Parc de Montjean et représente un enjeu important pour le bassin versant aval de la Bièvre ainsi que pour la

restructuration du territoire urbain autour des armatures vertes et bleues du ru et de la vallée.

A Montjean les valeurs de ce territoire fertile sont incontestables et offrent des conditions uniques de sa restauration et de sa valorisation pour ses habitants et pour l'ensemble de la métropole francilienne. Ceci suppose qu'une vision cohérente et ambitieuse à la mesure de ces enjeux, soit portée et partagée par les communautés rassemblées par le projet. Alors à partir de ses ressources et de sa situation unique, le Grand Parc 21 de Montjean est capable de réinventer au-delà de ses propres limites, de nouvelles urbanités, de nouvelles continuités naturelles et usagères et une nouvelle armature, qui puissent dépasser les entraves et enclaves de ce territoire déséparé, pour promouvoir un nouveau mode de ville riveraine, reliée et rassemblée désormais sur son territoire et autour de son projet.

### **Ariella MASBOUNGI**

Des élus portent-ils ce projet ?

### **Thierry LAVERNE**

La Plaine de Montjean est répartie entre deux départements et trois communes dont une seule appartient au territoire de l'EPAORSA. Face aux enjeux de développement du secteur, les trois communes se sont rassemblées au sein du « Syndicat de la Plaine » afin de leur permettre de dialoguer avec la population et faire converger leurs points de vue contradictoires, sur une vision commune d'avenir pour ce territoire ouvert, au travers d'un projet qui puisse à la fois valoriser les conditions locales et les valeurs métropolitaines de la Plaine.

### **La plaine de Versailles, protéger ou projeter :**

La plaine de Versailles à l'inverse, constitue quant à elle un territoire identifié par sa géographie explicite et reconnue par son histoire mémorable. En continuité du domaine historique, la plaine est un monument. Classée elle bénéficie de toutes les protections paysagères et patrimoniales, pourtant la protection ne vaut pas projet et en dépit de cette coïncidence unique entre le site géographique et le projet royal, comme ailleurs le territoire agricole souffre plus qu'il ne profite, de la proximité urbaine.

Dans la Plaine de Versailles le paysage a pris le pas sur le jardin, et la lagune spectaculaire des champs ouverts jusqu'à l'horizon, devient une lacune reléguée à l'arrière du parc du château et abandonnée par la ville et les urbains. Ainsi, la plaine agricole qui tient à distance ses rives urbaines et dévoile par ses panoramas l'étendue du site classé, est encombrée progressivement des infrastructures, équipements, occupations précaires et incivilités que la ville rejette à sa périphérie.

Le renouveau de la Plaine doit prendre appui sur sa valeur patrimoniale et sa réputation mondiale, pour rétablir d'une part des continuités indéfectibles entre la plaine agricole et le parc historique qu'elle prolonge, par la recomposition du triangle des infrastructures, qui l'enclave. Sa restauration doit permettre de redéfinir d'autre part les conditions d'un projet partagé entre cette campagne protégée et la ville riveraine, pour laquelle elle doit dépasser sa valeur de paysage inaccessible afin de retrouver des valeurs et des usages de jardin quotidien, impliquant les citoyens.

Ce projet exige de dépasser le seul statut de protection dont la plaine fait l'objet et qui la préserve mais dont elle souffre, pour redéfinir l'urbanité et l'intensité urbaine de la plaine, pour fonder sa pérennisation sur les nouvelles valeurs et ressources qu'elle produit pour la ville. Il s'agit ainsi de redéfinir d'une part, les conditions d'accessibilité et les relations de proximités entre les villes riveraines et la plaine, mais il s'agit aussi d'autre part, de redéfinir les termes d'un projet agricole de proximité, qui profite aux urbains afin de les impliquer concrètement dans la vie quotidienne et l'avenir agricole de la plaine.

Enfin, à partir de la restauration de l'ancienne Allée Royale de Villepreux, des tracés historiques qui ponctuent encore la plaine aujourd'hui et de la géographie de confluence des rus de Gally, de Maltoute et de Fontenay, dissimulée dans l'ancien site de la faisanderie, il s'agit de redéfinir les conditions d'accessibilité et de parcours public dans la

plaine, afin de fonder sur la restauration de son paysage, sa valeur et son ancrage dans la vie quotidienne des usagers et habitants des villes riveraines.

A Versailles, côté Plaine, « ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'urbain qu'il n'y a pas d'urbanité ». Le rétablissement de la Tangentielle ferrée Ouest dont le tracé marque la limite entre parc fermé et plaine ouverte, constitue aussi un puissant vecteur potentiel de renouveau de la plaine et de mise en scène de son territoire méconnu, au cœur de l'actualité francilienne. L'installation d'une station « Versailles - La Plaine » permettrait même de projeter à l'avenir ce territoire agricole et naturel, comme une nouvelle destination métropolitaine incontournable. Cet arrêt permettrait à la fois de découvrir « Versailles côté jardins » ou de découvrir les « paysages français » de la plaine, parmi les plus pittoresques d'Île-de-France.

### **Amiens 2030... Métropole Buissonnière :**

A Amiens, enfin, au-delà des limites de la ville agglomérée, la ville dispersée est répartie dans des hameaux et villages, qui ponctuent très régulièrement l'étendue du plateau picard, au point que selon l'aire géographique considérée, ce sont près des deux tiers de la population de la métropole qui vivent en dehors de l'agglomération. Pourtant l'exploitation agricole et le paysage ouvert à l'infini ne rendent pas compte de cette occupation, de ces proximités historiques et de ces situations heureuses. Désormais les foyers urbains sont isolés les uns des autres et dissimulés dans les replis des micro-géographies que la monoculture industrielle s'efforce d'effacer.

A Amiens, faut-il à l'avenir, abandonner la campagne pour grossir la ville au nom d'une mobilité qui ne serait pas vertueuse ? Faut-il abandonner ces situations historiques et aggraver la désertification de la campagne au nom d'une économie d'échelle et d'une économie de territoire ? Ou bien le projet métropolitain pour Amiens 2030 n'est-il pas l'occasion de redéfinir à partir de ces situations existantes, les nouvelles conditions de partage de la campagne picarde, afin d'y projeter un nouveau mode de développement et d'aménagement rural, équitable solidaire et durable, entre les exploitants agricoles et les habitants de la ville dispersée.

Consciente et responsable, la municipalité a reconnu et choisi, qu'après avoir été abandonnée successivement par l'ensemble des activités et économies qui pouvaient être délocalisées, c'était désormais sur les activités et économies agricoles et forestières renouvelables et non délocalisables, qu'à l'échelle de l'agglomération, la ville devait fonder son projet d'avenir. Dans cette perspective s'est imposée naturellement l'idée de promouvoir les principes historiques de campagne habitée et de ville dispersée qui fondent l'identité picarde. C'est ainsi autour des trois termes : « Habiter – Cultiver - Relier » qu'un nouveau projet agri-urbain métropolitain, solidaire entre la campagne et la ville, peut être inventé sur le plateau picard : habiter les villages, cultiver la campagne et relier la métropole.

- Le projet de métropole buissonnière, partagé entre la ville et la campagne est fondé sur la définition de constellations rurales qui permettent de développer de nouvelles unités urbaines de dimension pertinente à l'échelle du plateau et de l'agglomération. À partir des proximités qu'ils entretiennent et des installations qu'ils partagent dans le territoire, les villages et hameaux regroupés en constellation, sont capables de promouvoir ensemble de nouvelles synergies et de développer de nouveaux projets d'équipements de logements ou de services, d'initier de nouvelles mobilités, pour promouvoir un nouveau mode de vie métropolitain relocalisé dans la campagne picarde.

- La promotion d'un nouveau projet agricole picard responsable et solidaire de la ville et du mode de vie des urbains, représente la deuxième condition du projet de métropole buissonnière. Il doit pouvoir diversifier les productions agricoles et maraîchères en fonction des différentes situations géographiques et des proximités urbaines que l'agriculture intensive avait effacées ou ignorées. Ces nouvelles productions diversifiées en rapport avec les besoins de la ville et l'alimentation des urbains, permettent alors de relocaliser les activités de transformation, de multiplier les emplois et de redévelopper l'ensemble des filières nouvelles ou disparues.

- Ce nouveau modèle agricole, qui cultive les différences et les situations locales, permet alors de raviver les conditions originales de chaque territoire, afin de redéfinir un cadre de vie capable de réunir les constellations et restaurer l'attractivité des villages désertés. Il permet aussi, à partir des tracés effacés et de la géographie négligée des vallées sèches, de remailler le territoire, de chemins, de fossé et de haies, entre les villages et les constellations, à l'échelle de l'ensemble de la métropole.

Ainsi le projet de métropole buissonnière permet de réconcilier la campagne et la ville en relocalisant une agriculture indispensable à la ville et ses habitants et en restaurant un cadre de vie indispensable à la revalorisation des villages. Le projet de métropole buissonnière définit les trois conditions d'un nouveau mode de vie amiénois : « Habiter les villages cultiver la campagne et relier la métropole. »

### **Ariella MASBOUNGI**

Nous avons pu voir le rôle de l'élu et celui du paysagiste ; peut-être vaut-il mieux être à la place du premier.

### **Ariella MASBOUNGI**

Nicole Surchat-Vial, pourquoi les Suisses préservent-ils mieux l'agriculture que les Français ? Il semblerait que les dispositions prises pendant les guerres mondiales pour que les Suisses soient autonomes au plan alimentaire aient connu de nombreuses déclinaisons.

## 2-2 Nicole SURCHAT-VIAL

*Directrice du développement urbaines à l'Office d'urbanisme du Canton de Genève*

Le système réglementaire et légal suisse est particulier, du fait même de l'existence d'une Confédération. Nous sommes néanmoins dotés d'une batterie de lois-cadres : la Loi de fédération sur l'aménagement du territoire se décline dans chacun des cantons et 26 États qui constituent la Suisse. Cette loi fédérale comporte deux éléments importants s'agissant de l'agriculture : d'une part, la multifonctionnalité du territoire rural, avec une fonction écologique, une fonction de loisirs, et une fonction d'approvisionnements.

Il me semble intéressant de vous lire le texte de loi : les zones agricoles servent à garantir la base d'approvisionnement du pays à long terme, à sauvegarder le paysage et les espaces de délasserment et à assurer l'équilibre écologique ; elles devraient être maintenues autant que possible libres de toute construction en raison des différentes fonctions. C'est à partir de ce texte que les zones agricoles sont définies dans chacune des communes. Ces zones agricoles sont définies comme inconstructibles pour une période de 25 ans. Pour pouvoir y construire, il faut démontrer un réel besoin de développement et de construction.

Une deuxième disposition particulièrement contraignante, qui date de la période d'après-guerre, prévoit dans tous les cas de garantir l'autonomie alimentaire du pays : ainsi, dans chaque canton, doit exister un nombre de mètres carrés suffisant pour planter, et cultiver afin de nourrir la population en cas de crise et de guerre. Cette disposition, inscrite dans la Loi fédérale dans les années 1970 a donné lieu à un plan sectoriel qui s'impose depuis l'existence de la Confédération aux cantons. À chaque canton a été reconnu un quota de 8 400 hectares de surface inentamables. Nous avons d'ailleurs réalisé une votation l'an dernier pour savoir s'il fallait assouplir cette disposition ; la réponse a été clairement négative et, au contraire, nous avons observé un durcissement sur le respect paysager. Ce mécanisme permet de préserver à la fois le paysage et les terres cultivables en vue d'activités agricoles.

Les contraintes sur la zone agricole sont ainsi très fortes. Il en résulte qu'une fois les fortifications tombées, un autre type de fortification s'est érigée : la Couronne verte, qui ceinture Genève et a évité toute construction dans cette périphérie. Le territoire genevois, et en particulier le lac lémanique dans son ensemble, est extrêmement dynamique à image de la Région Rhône-Alpes. C'est notamment le cas s'agissant du développement économique : entre 2005 et 2010, 35 000 emplois ont été créés dans le Canton de Genève, qui accueille un impressionnant panel d'entreprises, d'organisations internationales, de PME...

De ce fait, le besoin de nouveaux logements s'est accentué. Or, en raison de la préservation par la « couronne verte », fortification agricole autour de Genève, la construction s'est développée sur la partie française, vaudoise, selon des règles d'urbanisme différentes, et un phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain très conséquent. La mobilité en est également touchée : en effet, les trois-quarts de l'emploi demeurent dans la zone genevoise pour des raisons de fiscalité et de droit du travail – voici les deux éléments sur lesquels le projet s'inscrit en faux, en essayant de créer une solidarité transfrontalière, autant sur la partie française que la partie suisse. Le mécanisme économique est cependant tel que, chaque jour, on compte 500 000 passages de frontière, en termes de mobilité en voiture.

La carte administrative de l'état de la collaboration à l'échelle du Grand Genève montre : au cœur, le canton de Genève, constitué de 47 communes, et avant tout, le rapport de 1 à 10 entre ces deux zones ; toutes les communautés de communes du Pays de Gex ; la partie Vaudoise ; et enfin, la partie Haute-Savoie et les communes périphériques.

Grâce à la conduite de ces réflexions et au développement de ce projet territorial, un statut juridique a été donné aux différentes collectivités collaborant à ce travail : il s'agit du « groupement local de coopération transfrontalière », entre pays hors Union européenne et pays de l'Union européenne. La conduite de projet s'est appuyée sur la méthode des

strates, d'inspiration néerlandaise comprenant développement de l'urbanisation, mobilité et environnement mais également les politiques de service, afin d'aboutir à une agglomération dite « compacte, multipolaire et verte ». À ce document technique et concret s'ajoutent les politiques de service, élément « soft ». L'agriculture est aussi bien un service à fournir qu'une question d'organisation de la composition territoriale. C'est bien l'ensemble qui fabrique le projet à cette échelle.

Le premier projet a réuni tous les partenaires sous l'hypothèse d'une agglomération : « compacte », qui construit ainsi la ville sur la ville ; « multipolaire » en ce qu'elle comprend France, pays vaudois ; et « verte ». Ces idées ont présidé à la création du réseau de transport public, entre Vernay, Saint-Julien et Annemasse, pour une population de plus de 200 000 habitants et 100 000 emplois. Genève s'est engagé à accueillir sur son territoire 100 000 habitants, dont près de 50 000 logements. Sur les 100 000 emplois envisagés pour 2030, nous comptons 30 000 emplois à valeur ajoutée sur le territoire français, 60 000 à Genève et 10 000 dans le Canton de Vaud, grâce à la solidarité transfrontalière.

Pour ce vaste territoire de 2 000 kilomètres carrés, nous avons défini des périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération, et fait mener des études tests par trois équipes dont la mission était d'approfondir et de développer le projet territorial : un collège d'experts composé d'élus et une majorité de professionnels, conformément au règlement de la Société des ingénieurs et des architectes suisses amenant l'expertise dans le débat. Nous avons mis en place un dispositif de tables rondes et de concertation, dont les travaux ont été décisifs pour la gouvernance du projet.

Quant à la mise en mots de ce projet, nous nous sommes laissés inspirer par le paysagiste Alexandre Chemetoff, définissant ainsi un « plan guide », (à l'instar de l'Île de Nantes) qui indique l'ensemble des périmètres de valorisation, les espaces agricoles, les espaces hydrauliques et forestiers à préserver, les concentrations de l'urbanisation le long des axes de transport public, nouveau périmètre d'urbanisation sur ce territoire. C'est un exercice d'assemblage de volontés politiques différentes, mais aussi de dessin à cheval des collectivités.

Le projet agricole d'agglomération comporte 43 % d'espaces agricoles et 1 500 exploitations, et un objectif de préservation de 2 500 hectares. Il se décline en quatre volets : un projet traduit en instruments réglementaires (SCOT, plan directeur cantonal équivalent du SCOT, PLU ; un volet de financement de structures (d'assainissement, de groupage), grâce à l'association de portage Genève Région Terre d'Avenir ; un volet agro-environnemental, comprenant des parcours pastoraux et des aménagements de chemins ; et la promotion des produits avec le label mentionné.

Le projet d'espace vert a été réalisé avec des paysagistes. Marcellin Balthassar, qui lui aussi se réclame de l'école française du paysage, a travaillé avec toute sa conviction selon la notion de métropole verte. Le plan nommé « paysage » regroupe un ensemble d'approches : hydrologique, forestier, de protection agricole et de réparation du territoire. Il nous a été extrêmement intéressant de constater l'existence de ces lieux à retravailler et à reconnecter. Chacun est répertorié par des chiffres et des enjeux de développement.

Aux portes de la Champagne suisse, au sud-ouest de la carte, commencent de larges plaines céréalières, sur un axe pénétrant dans Genève, à la jonction de deux cours d'eau (Arve et Rhône). Il s'agit du grand projet Bernex. Le bourg compte 10 000 habitants sur grande plaine ouverte agricole. Notre intention est d'installer 6 000 logements, pouvant accueillir 12 000 habitants, ce qui doublera la population de ce bourg. Un système moto-routier périphérique plonge en souterrain, tandis qu'un tram a été installé sur les traces d'une route de contournement des années 60. La carte représente également la tache urbaine envisagée. Le projet a été conduit en partie par l'agence Chemetoff, avec un travail concomitant sur le paysage, qui partait des grands parcs, autant césures vertes qui accompagnent la périphérie de Genève. Les espaces verts se succèdent et l'urbanisation se construit à partir d'une structure de parcs (agro-urbain) paysagère qui accompagne les voiries destinées à desservir ces nouveaux quartiers.

Quant à la concrétisation du projet, un dispositif financier a été mis en place pour son accompagnement, comprenant un accès à un fonds d'infrastructure et une recherche de financement à l'échelle de l'agglomération.

Le parc agro-urbain entre Bernex et Confignon se situe dans une boucle du Rhône sur un

terrain de 7 hectares. Suite à un concours international réunissant plus de 54 paysagistes européens, français, suisses et suisse-allemands, le projet de «Parc Fertile» de l'agence Verzone et Woods a été choisi, pour ses visées à la fois agro-urbaines, urbaines et nourricières. Entre les deux limites dont une boisée se trouveront des espaces de loisirs, des cultures, un parcours de mobilité douce, et une ferme agro-urbaine. Le projet a convaincu par sa sobriété, son système de mobilier très léger et des espaces de jeux d'une grande diversité d'usages. Il joue par ailleurs avec les niveaux, de manière à assurer la continuité paysagère et proposera, un marché, un restaurant, une cuisine et une terrasse pour le potager. Son financement optimise les aménagements proposés.

Le concours international « Genève Ville et Champs", organisé en 2013, ouvrait quant à lui la possibilité de réaliser l'aménagement paysager, artistique et agricole de 14 sites. Aujourd'hui, une manifestation prototype propose des aménagements provisoires ouverts au public de juin à octobre, jusqu'à la construction du parc.

Il s'insère entre le Salers et le Jura, qu'il s'agit de relier en maintenant la connexion Nord-Sud. Nous devons également travailler la nouvelle urbanisation attendue à cet endroit. Une connexion « biologique » entre les deux cours d'eau est également prévue, favorisée par une partie boisée. Au cœur de cet espace se trouveront des loisirs, des cultures et un parcours de mobilité douce, très important dans ce secteur. L'armature spatiale présente trois ancrages prioritaires : la construction d'une ferme agro-urbaine, des espaces plus intimes qui s'échelonnent le long du parc, et les espaces de loisirs, l'ensemble présentant des possibilités d'évolution, selon le principe de la jachère. Une recherche a également été réalisée sur le végétal, en partant de l'échelle du détail, en lien avec les saisons et le système de rotation.

Le plan général montre la ferme agro-urbaine avec son parvis-place et l'arrivée du tramway, qui seront reliées par une route accueillant 25 000 véhicules par jour. Là où d'autres projets créaient des dédales, des passages souterrains, d'immenses trous, nous avons privilégié celui-ci pour sa sobriété et sa qualité. Autour de cet espace central s'étendent les alternances et rotations de cultures avec leurs deux franges. Le bâtiment de la ferme est d'une extrême sobriété, doté d'un système de mobilier très léger et des espaces de jeux d'une grande diversité d'usages (gradins pour spectateurs, espaces intimes, possibilité d'accueillir des écoliers). Des dispositifs de butte permettent de se protéger, grâce à l'espace boisé, tout en permettant la connexion biologique.

L'illustration en coupe révèle la configuration extrêmement précise, car le projet joue avec les niveaux, de manière à assurer la continuité paysagère. Nous aurons un marché, un restaurant, une cuisine, une terrasse pour le potager. Je précise que la ferme sera mise au concours, permettant peut-être à un jeune agriculteur d'exploiter cette ferme, dans un contexte difficile pour ce métier. La ferme reprendra les cultures du parc, ainsi que celles de toute la Champagne avoisinante, de manière à proposer les produits de la ferme. Parmi les activités de la ferme, on peut citer la récolte, cueillette, le partage de lieu social, la dégustation, l'échange, la découverte pour les écoliers. Le mobilier urbain est fait à partir de palettes en boîte. Le financement, quant à lui, optimise les aménagements proposés.

Je souhaiterais, en conclusion, faire mention d'un autre concours organisé : le concours international 2013, « Comment relier la nouvelle Ville au cœur de Genève ? », lancé dans le cadre de la manifestation « Ville et Champs ». Celui-ci ouvrait la possibilité d'un aménagement paysager, artistique et agricole sur 14 sites entièrement à construire. La manifestation, qui doit avoir valeur de prototype, consiste en des aménagements provisoires ouverts au public de juin à octobre, en attendant la construction du parc.

### **Ariella MASBOUNGI**

S'agit-il d'un parcours éphémère ?

### **Nicole SURCHAT-VIAL**

Il est en effet éphémère. Nous avons cependant suscité la création d'une association, qui aura porté ce projet. L'intention est de renouveler ce projet avec une thématique différente chaque année, jusqu'à arriver à la construction réelle de la ville.

**Ariella MASBOUNGI**

La Ville de Rennes est « première de sa classe », en termes de planification, ayant préservé sa ceinture verte, les corridors verts. Son intérêt pour la préservation de la nature et de l'agriculture est chose de longue haleine.

## 2-3 Emmanuel COUET

### *Vice-président de Rennes Métropole*

Je ne suis cependant pas le 1<sup>er</sup> de la classe en ce qui concerne les questions agricoles, comme je vous l'ai dit. Ce sont des questions que j'ai abordées comme Vice-Président de l'agglomération depuis six ans, aux côtés des aménageurs et des opérateurs, dans une dialectique avec des collègues et des services chargés plutôt de l'environnement, de l'économie agricole et des paysages. J'ai été aux prises avec ces questions pour la première fois à ce titre. Par la suite, en tant que Maire de St Jacques de la Lande, j'ai eu l'occasion d'étudier la situation sous l'angle des deux exploitations agricoles qui existent dans ma commune, pourtant très urbaine.

Si le désir de campagne existe bel et bien chez tous les citoyens, il ne concerne pas toujours l'agriculture. La cohabitation n'est pas acquise, notamment en Bretagne, où l'agriculture est parfois perçue comme polluante et peu positive.

Pour bien appréhender ces questions, il faut renvoyer à la fois aux compétences qui nous sont spécifiques et aux questions d'échelle. Il importe de préciser que les questions agricoles sont essentiellement de compétence étatique et européenne, les collectivités territoriales n'agissant qu'au titre de leur compétence d'aménagement et de leur politique foncière. Notre action pour construire des politiques publiques imbriquées et cohérentes est donc toujours limitée par le périmètre des compétences.

Or, les enjeux sont bel et bien à grande échelle, les politiques foncières étant au cœur et au centre de tout. Le modèle rennais, cité en exemple et possédant une réelle valeur emblématique, doit cette force à sa politique foncière menée depuis plus de quarante ans. Celle-ci est fondée sur les principes d'anticipation et de constitution de réserves conséquentes. Je reviendrai aux outils qui ont permis de contenir les valeurs de référence, mais aussi de tisser des liens plus constructifs dans la relation au monde agricole.

Frappé par la similitude des préoccupations et des réflexions entre nos communes, je m'intéresserai davantage aux conditions préalables et aux politiques publiques qu'une agglomération peut conduire pour que de tels projets puissent émerger.

La compétence foncière est dotée d'un programme d'action fonctionnant selon les mêmes principes qu'un établissement public foncier : la métropole réalise les acquisitions financières pour le compte des communes, en assure le portage pour une durée de 5 à 10 ans selon la nature des biens, avant de les rétrocéder, dans la grande majorité des cas aux communes, ou encore à elle-même ou à des promoteurs. Nous mobilisons des moyens très significatifs depuis près de 40 ans et avons acquis de grandes emprises. En matière agricole, il nous arrive fréquemment de nous mettre en situation d'acheter, pour passer immédiatement à la convention avec un agriculteur et disposer durant cinq à dix ans, d'un exploitant qui assure son activité. Ceci nous permet d'entrer en phase opérationnelle (par exemple, dans la perspective de la création d'une ZAC) en nous posant les questions de relogement des agriculteurs de la manière la plus « douce » possible. Cette attention permanente depuis 40 ans a mis le monde agricole en confiance.

La politique d'anticipation foncière repose sur une très forte maîtrise publique de l'aménagement. Elle a également généré une régulation du marché foncier. Nos valeurs de référence en acquisition et à la revente sont de ce fait étonnamment faibles : par comparaison avec des territoires littoraux en Bretagne, les rapports sont de 1: 5, de 1: 8, voire de 1:10, d'où une moindre pression foncière sur le monde agricole et une plus grande capacité des agriculteurs à résister aux propositions qui pourraient leur être faites par des promoteurs. De mon point de vue, il s'agit de la condition déterminante de notre réussite.

Qu'il s'agisse de l'aménagement de l'espace à grande échelle, tel qu'il peut être défini par les documents d'urbanisme prévisionnels (SCOT, etc.) ou de l'aménagement opérationnel à travers les zones d'aménagement concertées, nous avons développé une culture autour de la densité et de la compacité, grâce à laquelle nous « consommons » moins d'espace. Si j'insiste sur ces deux dimensions, c'est que l'utilisation de l'espace pour

l'urbanisation est primordiale, dans la capacité à maintenir une agriculture urbaine ou périurbaine.

Avant de m'intéresser au document partenarial qu'est l'annexe à notre SCOT (Schéma de cohérence territoriale), visant à définir les obligations de moyens et les objectifs communs, je souhaite présenter notre modèle urbain et son évolution. Si nous sommes « vertueux » à certains égards, nous avons également des limites et des difficultés. Ces 40 années de planification territoriale sont jalonnées par quatre grandes dates.

**1974.** Conforme aux pratiques en vigueur à cette époque, le Schéma d'organisation, d'aménagement et d'urbanisme prévoit une urbanisation le long des axes, en mettant en avant la question des transports collectifs, avec en corollaire le règne de l'automobile.

**1983.** Le schéma directeur évoque la notion de « villette », commune périphérique pouvant fonctionner comme une petite ville, moins dans une pensée urbaine vertueuse que pour proposer un compromis politique, face à la défiance suscitée par l'expansion de la ville centre.

**1994.** Le schéma directeur traduit une émergence progressive du concept de « ville archipel » ainsi que la nécessité de conserver un bon équilibre entre ville et campagne, grâce à des pôles d'appui autour des différentes infrastructures et en travaillant sur l'ensemble des politiques concourant à l'aménagement (transport, foncier, habitat, localisation des activités économiques).

**2007.** La notion de « ville archipel » est désormais portée avec le désir de la faire vivre en réseau. Le SCOT, dont la validation doit intervenir en 2015, comporte une évolution significative. En effet, le modèle de développement, bien que vertueux et amenant chacune des communes à se développer de manière égale, risquait à horizon de 5, 10 ou 15 ans de conduire à une spirale de consommation excessive de l'espace. Nous nous mettons donc en situation, dans les études et réflexions conduites, de définir de véritables pôles d'appui et polarités secondaires dans l'agglomération et de considérer ces derniers comme devant faire l'objet de traitement différenciés, qu'il s'agisse des transports collectifs, ou de la politique locale de l'habitat (renforcement du devoir d'accueil, de la densité des logements sociaux). Il s'agit d'une forme bien plus aboutie qui donne corps au concept de ville archipel.

Il existe non seulement le territoire de la métropole (43 communes), mais celui du Pays de Rennes. La tache urbaine y est très contenue ; la pérennité de nos politiques en matière de figure compacte a ainsi produit ses effets.

Entre 1994 et 2014, le périmètre même de notre agglomération est passé de 50 000 à 130 000 hectares. Quant au potentiel urbanisable, il a diminué de 20 %. Un habitant accueilli aujourd'hui consomme trois fois moins d'espace qu'il y a 20 ans. En 1994, nos documents d'urbanisme prévisionnels accordaient aux communes un droit d'urbaniser correspondant à 13 % de la totalité de notre territoire, contre 3 % dans le SCOT de 2014. La contrainte imposée aux communes est donc très forte, et ne révèle son sens que mise en perspective avec les enjeux agricoles mentionnés.

Il convient également de signaler que les 43 maires de l'agglomération n'étaient pas unanimement convaincus de la nécessité de construire tel ou tel nombre de logements. Un consensus a dû être bâti. Nous avons néanmoins su faire émerger dans toute l'agglomération rennaise des opérations phare qui économisaient l'espace tout en répondant à l'attente dominante des ménages (des logements individuels avec des prolongements extérieurs). A Saint Jacques de la lande, on peut citer deux projets portant sur des logements intermédiaires et individuels. La densité y est de 40 à 50 logements à l'hectare et la qualité de vie excellente, à tel point que le promoteur sélectionné pour la première tranche a demandé à réaliser immédiatement l'ilot suivant. Ses différentes prestations en ont fait une bonne réussite commerciale.

La réalité du modèle urbain rennais d'aujourd'hui est faite de limites franches, extrêmement lisibles entre la ville aménagée et la campagne et les activités agricoles. Nous réfléchissons actuellement à la pertinence de créer des perméabilités et des manières d'interconnecter l'agriculture et la ville plus « subtiles » que l'image que l'on peut en avoir.

Le Programme local de l'agriculture qui rassemble le Pays de Rennes, Rennes Métropole, la Chambre locale d'agriculture et la Safer, est un document partenarial précisant les objectifs et les obligations de moyens que se donnent les partenaires. Les réflexions ont été conduites en 2006-2007, sous l'angle de la sécurité alimentaire et de la qualité de l'agriculture. Cette porte d'entrée économique était et reste essentielle dans le monde actuel. L'agglomération compte près de 800 exploitations ; ce chiffre s'élève à 1 400 ou 1 500 à l'échelle du Pays. S'agissant des activités d'élevage et de maraîchage également présentes, je rappelle qu'elles sont autrement plus faciles à traiter en cœur de métropole que les activités céréalières, très consommatrices d'espace.

Le document prévoit ainsi :

- un observatoire de l'agriculture, qui fonctionne d'ores et déjà et permet de confronter la réalité des consommations agricoles et l'évolution de la nature des activités ;
- l'anticipation en matière foncière afin de permettre d'éventuelles reconfigurations d'exploitation, en limitant en même temps les flux générés, fortement combattus par l'urbain ;
- un protocole d'accord géré avec la Chambre d'agriculture, conformément auquel nous finançons la contre-expertise des biens agricoles dont nous faisons l'acquisition, notamment en cas d'éviction ou expropriation, ce qui nous permet de disposer de valeurs de référence fixes chaque année et de ne devoir débattre que du calendrier et des modalités de relocalisation.

Dans ce système bien huilé et organisé, qui pourrait sembler proche de la perfection, existent néanmoins des difficultés, qui nous interrogent bien évidemment.

Elles concernent notamment l'inadéquation des compensations pour les exploitants agricoles : malgré les anticipations foncières et bien que le développement se déroule de manière très vertueuse, nous ne savons pas toujours trouver les bonnes réponses. Les collectivités voisines n'ont pas forcément des processus et des outils aussi aboutis pour nous épauler.

Nous devons également, sur un plan plus philosophique et politique, faire certains arbitrages difficiles, par exemple entre le maintien d'une agriculture ou d'une économie agricole urbaine et l'accueil des populations et des activités économiques. Bien que le SCOT prévoie entre 25 et 40 logements à l'hectare selon les zones, la nécessité de continuer à consommer existe toujours et le renouvellement de la Ville sur elle-même ne suffit évidemment pas à accueillir l'ensemble des populations et des ménages souhaitant s'installer dans notre agglomération.

De même, en matière d'emploi, tout en maîtrisant parfaitement le développement d'une ZAC à vocation résidentielle, dans une économie de l'espace très raisonnable, nous souhaitons également conserver au cœur de la métropole des activités à vocation industrielle et logistique. Nous ne souhaitons pas spécialiser notre territoire dans des activités tertiaires en renvoyant ces activités industrielles au-delà de notre territoire. Elles sont cependant « spacivores » et parfois plus difficilement compatibles avec la préservation des terres agricoles.

Longtemps, la Bretagne et l'agglomération rennaise ont perçu l'agriculture comme source de pollution. Aujourd'hui, nous assistons à un retour positif de cette image. Les citoyens perçoivent que l'agriculture a une dimension paysagère, économique, environnementale, d'usage et de qualité de la vie en ville, qu'il convient de valoriser. L'une des fortes avancées dans les années qui viennent pourraient être de garantir de cette vision globale, en introduisant des dispositifs encore plus opérationnels.

### **Ariella MASBOUNGI**

Lors de la visite de votre prédécesseur, dans le cadre de la matinée consacrée au thème « Rendre durable la ville diffuse », nous avons pu prendre conscience de l'engagement très fort de l'agglomération rennaise en faveur d'un urbanisme vertueux qui dialogue avec la nature. En même temps, ont été évoquées un certain nombre de questions.

Vous avez indiqué que la densité plancher était de 25 logements à l'hectare. Dans le modèle présenté, que j'ai également visité, les villages grandissent avec des « greffes urbaines » dotées de bassins d'orage, d'espaces publics, constituant une coupure nette avec la nature, et faisant souvent revivre les activités du village. Je vous encourage à visiter pour constater par vous-mêmes qu'il s'agit d'une densité très vivable, d'environ 25 logements à l'ha.

Vous avez également mis en évidence la taille insuffisante de l'agglomération, puisque les phénomènes d'étalement urbain se développent au-delà du territoire. J'avais été effrayée de constater que les agglomérations les plus vertueuses génèrent l'étalement le plus important. Jusqu'où iront en effet les métropoles ? Comment gérez-vous la frontière avec Nantes, puisque vos bassins de ville se rejoignent ?

### **Emmanuel COUET**

Nous sommes partis de la conviction portée par Jean-Marc Ayrault, ancien président de Nantes Métropole et Daniel Delaveau, mon prédécesseur à la présidence de Rennes Métropole : en effet, la rivalité ancestrale entre Rennes et Nantes perd de son sens et de son acuité, à l'ère de la mobilité, des échanges économiques et au vu des nouveaux modes de vie. Si nous n'arrivons pas à dépasser les effets de frontière nous-mêmes, nous aurions manqué à tous nos devoirs. Nous avons donc décidé de nous engager fortement dans une coopération, en matière de développement économique, d'enseignement supérieur, de recherche... Les perspectives de rapprochement avec les universités, les nouvelles communautés d'université et d'établissement seront à vocation inter-régionale. Nous lançons des projets voulus complémentaires et non concurrents. Cela étant, si nos aires urbaines se rejoignent progressivement, nos villes restent néanmoins à 100 kilomètres de distance l'une de l'autre.

### 3) Échanges avec la salle

---

#### **Mathilde OURY, Saguez et Partners Environnement**

Vous avez beaucoup parlé des espaces ouverts agricoles, en évoquant les espaces ouverts autres (naturels, zones humides) : comment voyez-vous les réflexions menées en France relatives aux trames vertes et bleues, qui doivent être intégrées aux SCOT et PLU intercommunaux d'ici à 2016 ? Si les problématiques sont identiques, de nouveaux arbitrages peuvent jaillir, créant une pression de l'urbanisation sur les parcelles des agriculteurs, voire une pression pour préserver leurs zones agricoles, dont des zones humides, grignotés par les trames vertes et bleues ?

Deuxièmement, à l'heure où les exploitations agricoles sont mondialisées, comment les faire redescendre à cette échelle locale essentielle à vos projets ?

#### **Eric GALMOT, DRIEA Ile-de-France**

Monsieur Couet, nous avons compris les atouts et les vertus du pays Rennais en matière d'armature territoriale, de modèle compact, d'organisation polycentrique et surtout d'anticipation, et de préservation des espaces agricoles face à l'agglomération.

Quel a cependant été le projet agro-urbain ? Quel est votre projet d'interface entre la ville et les espaces agricoles ? Avez-vous conçu des parcs agro-urbains, des espaces partagés utilisés par les individus, qui résident de plus en plus dans le péri-urbain ? Quelle a été votre démarche s'agissant des chemins, des parcours, des itinéraires ? Comment avez-vous abordé la question de la gestion de l'eau et de qualité de l'eau, qui peut se réunir autour de nouvelles pratiques agricoles ? Il ne s'agit pas seulement de maintenir les exploitations agricoles en place ; il faut aussi inventer de nouvelles pratiques plus compatibles avec le mode de vie urbain.

#### **Gilles GARBY, Architecte, Consultant**

Ma question porte sur la méthodologie de l'innovation dans la pratique de projets et le profil des personnels amenés à renouveler leurs pratiques, et s'adresse à tous les intervenants.

Quels champs de compétences pour les professionnels mobilisés ? Comment embrasser la complexité du projet, qui est à la fois agricole et urbain ? Comment cette maîtrise d'ouvrage mobilise-t-elle les compétences (équipe multidisciplinaire...) ? Il existe bien des territoires non couverts par des agences d'urbanisme. Quelles innovations en termes de pratiques professionnelles ?

#### **Hervé MAUCLERE, STAP de l'Essonne, Préfecture de l'Essonne**

Monsieur Laverne a révélé l'histoire de son territoire, profondément agricole, et nous l'a fait vivre de manière intelligente. La troisième intervention a mis en valeur une planification de trente ans, dans laquelle l'agriculture avait également sa place, mais de manière industrielle. Enfin, en Suisse, l'on pouvait avoir l'impression que la main de l'homme d'aujourd'hui créait le territoire agricole de demain.

Si l'Homme a sa place chez Monsieur Laverne et en Suisse, chez Monsieur Couet, il n'a pas une seule fois été question de concertation ou de participation : où sont les hommes dans ce projet de métropole ?

#### **Julia GOLOVANOFF, Gérante de l'ATELIER JOURS PAYSAGISTES DPLG**

Nous avons participé au concours Genève – Bernex, dont le programme était très intéressant. J'aimerais savoir à quel point les exploitations agricoles sont autonomes

économiquement et indépendantes. Quelle est la différence sur le terrain entre espace public et exploitations agricoles ? A quel point le poids économique de ces dernières est-il soutenu par l'Etat ?

### **Emmanuel COUET**

Je n'ai manifestement pas été assez clair. J'aurai seulement le temps de répondre aux deux questions, avant de devoir vous quitter pour rejoindre les travaux de l'AFNOD. Mes formulations seront peut-être caricaturales.

La réalité du territoire rennais et de l'agriculture urbaine rennais d'aujourd'hui est l'objectif cible de beaucoup de territoires. Nous n'en sommes plus à vouloir « redonner de la place » à l'agriculture ou de « reconstruire un projet » pour une agriculture urbaine ; nous travaillons à la protection et à la préservation d'un modèle. Nous le faisons d'autant plus aisément que nous sommes pour l'essentiel une terre d'élevage et une agglomération productrice de lait.

Toute l'agriculture n'est pas mondialisée, par ailleurs ; nous avons notamment des activités de maraîchage. Notre projet est de créer les conditions nécessaires en termes de dispositifs, de politiques publiques et de moyens budgétaires pour protéger ce modèle.

Ayant senti un peu de provocation dans votre question, j'en fais à mon tour. Nos maires visent à valoriser l'alimentation des équipements scolaires, nous avons des projets citoyens de jardins partagés en pied d'immeuble, et c'est tout sauf anecdotique. Cependant, si nous en étions restés à cela, nous serions passés à côté de l'essentiel.

Nous devons avant toute chose résoudre des problèmes de grande échelle, de politique foncière et d'aménagement pour rendre possible ces enjeux. Nous le faisons comme les autres métropoles. Dans bien des cas, cela a davantage une valeur emblématique, d'exemple à reproduire ; c'est peut-être autant une question culturelle, que d'économie à laquelle nous sommes confrontés.

Quant aux « hommes », ils sont présents à toutes les étapes de nos échanges et de notre recherche des bons équilibres : agriculteurs, exploitants, riverains... En tant que maire, je joue souvent le rôle de médiateur entre les agriculteurs. La présence de tracteurs en ville peut mobiliser au moins quelques heures par mois. Je ne suis ainsi pas dans la virtualité ; je suis aux prises avec ces questions quotidiennement. Je vous réaffirme ma conviction : nous sauverons l'agriculture urbaine et péri-urbaine si nous savons lui donner une valeur économique et la traiter à grande échelle.

Pardonnez-moi cette réponse assez ferme, que les questions appelaient cependant.

### **Ariella MASBOUNGI**

Merci pour ces questions musclées comme pour les réponses qui ne le sont pas moins.

### **Thierry LAVERNE**

La conscience rennais ne vaut pas conscience nationale. Nous avons plaisir à travailler sur les territoires et vivons les limites comme pouvant également être fondatrices de projets. Nous avons cependant besoin de la valeur d'exemple du projet local comme témoin d'une capacité à agir et d'une responsabilité assumée. Les deux éléments sont nécessaires.

Quant aux trames verte et bleue, elles doivent être comprises dans leur contexte. Il ne faut pas raisonner comme s'il existait des « pépites nationales » connectables au niveau national indépendamment de tout autre élément (autoroutes, nature, armatures nécessaires). Les trames verte et bleue représentent une contrainte, mais aussi une « pression amicale » et il est de la responsabilité de l'agriculture d'y contribuer aussi. C'est une nécessité.

Enfin, pour répondre à la question du rapport entre agriculture locale et mondialisation, je citerai l'exemple de Marco Mazetti, maraîcher de Marcoussis. Il vient d'une famille de maraîchers et se trouve aujourd'hui à la tête de l'une des exploitations les plus grandes et les plus performantes du territoire, grâce au choix de la spécialisation. Après avoir travaillé en Espagne et au Maroc, il a relocalisé son exploitation de tomates dans le territoire et le bassin de vie que nous connaissons. Il est aujourd'hui bien plus heureux et reçoit, de plus, des exploitants du monde entier, inspirés par son savoir-faire et son exemple.

### **Ariella MASBOUNGI**

L'agglomération de Rennes se distingue, à mon sens, par son sens de la maîtrise d'ouvrage et du passage à l'acte.

Vos trois projets sont à la fois globaux, locaux et urbanistiques. « Un bon projet répond à plusieurs questions à la fois ». Comment le passage à l'acte se fait-il à Rennes ?

### **Emmanuel COUET**

Avant de vous répondre, je souhaiterais apporter quelques précisions à l'image que j'ai projetée de l'agriculture extensible : elle visait à montrer notre capacité à tenir des limites très nettes entre urbanisation et nature ou agriculture, mais ne doit pas donner l'impression d'une agriculture intensive. Dans l'agglomération rennaise, nous avons des résidus et des reliquats, un système bocager fin et protégé, et une grande qualité paysagère. Or l'image n'exprimait pas forcément cette réalité.

S'agissant la pluridisciplinarité, nous ne sommes pas nécessairement meilleurs que d'autres, mais cultivons une expertise dans la maîtrise d'ouvrage comme dans la maîtrise d'œuvre. L'Agence d'urbanisme emploie depuis dix ans des cadres et techniciens qui se consacrent exclusivement à la question agricole, et viennent en appui aux équipes d'aménagement. Il est important que la maîtrise d'ouvrage soit organisée et puisse faire émerger cette question.

Si les arbitrages ne sont pas aisés, il ne faut pas oublier que les objectifs sont également définis en termes de rentabilisation et d'efficacité temporelle, qui peuvent ignorer les réalités du terrain. Dans toutes les consultations, nous veillons à ce que la maîtrise d'œuvre réunisse l'ensemble des métiers nécessaires à conduire une expertise complète du territoire et du paysage. Lorsque les équipes de paysagistes n'ont pas les compétences en interne, les ingénieurs agronomes peuvent combler les manques. Cette dialectique interne, en préalable à la dialectique de la maîtrise d'ouvrage est très importante. Pour avoir visité des opérations d'aménagement en France, je peux affirmer que c'est le cas aujourd'hui dans toutes les consultations importantes.

### **Ariella MASBOUNGI**

C'est bien de ne pas affirmer que vous n'êtes pas meilleurs que tous les autres, mais constatons néanmoins que vous êtes très mobilisés et efficaces sur le sujet. Merci, Emmanuel Couet, d'avoir été parmi nous aujourd'hui.

*(applaudissements)*

Je souhaitais évoquer l'exemple de Breda au sujet de la compétence de la maîtrise d'ouvrage. Cette ville durable s'est dotée d'un spécialiste de la question agricole, qui établit la conversation avec les acteurs et recueille les conflits avant la négociation des modalités d'action collectivités. Commune de 170 000 habitants, elle constitue un bel exemple.

Nicole Surchat-Vial, pouvez-vous nous faire connaître le regard suisse sur les différents éléments évoqués : négociation sociale, maîtrise d'ouvrage, passage à l'acte, trame verte et bleue....

**Nicole SURCHAT-VIAL**

La maîtrise d'ouvrage relève de la Direction de projet, piloté par un chef de projet. Celui-ci possède la légitimité pour rassembler toutes les compétences de l'administration traditionnelle. La Direction de projet réunit la Direction générale nature et paysages, la Direction générale Agriculture, la Direction générale mobilité, et la Direction des impacts sur environnement.

S'agissant de la maîtrise d'œuvre du parc agro-urbain, lors de rédaction du projet de notre concours, un débat s'est engagé pour savoir si ce projet s'adressait à des « urbanistes », des « paysagistes », des « architectes-paysagistes », des « ingénieurs agronomes »... Nous avons fini par trancher en faveur d'une « équipe pluridisciplinaire comprenant un architecte-paysagiste et des ingénieurs agronomes ou spécialistes de la question agricole ». Au-delà de l'échelon technique, nous avons également travaillé avec les élus des cantons et les deux Ministres de l'Aménagement et de l'Agriculture.

En ce qui concerne le financement de ce type de projet, il est important de savoir que, hormis le financement de la construction des infrastructures routières, des transports, soit de compétence communale ou cantonale, il n'y a pas de financement des collectivités sur les opérations en général. Il s'agit donc d'une initiative privée. Nous avons quelques sociétés immobilières de droit public, qui construisent les logements sociaux, soit entre 20 et 25 % du parc des logements. Nous nous trouvons dans un paysage libéral avec très peu de soutien des collectivités publiques.

En revanche, nous avons, à travers le mécanisme du projet d'agglomération, identifié des projets éligibles à un financement par le biais de crédits d'investissement du Grand Conseil. La collectivité cantonale achètera ainsi le terrain, l'aménagera dans le cadre du projet que je vous ai présenté. La ferme, ajoutée au programme par les agriculteurs eux-mêmes, représentera 10 % du budget de réalisation. Notre équivalent de la Chambre d'agriculture cherchera le montage financier ad hoc.

Enfin, le schéma d'agglomération est composé de strates qui s'imbriquent (territoire, urbanisation, mobilité...) et font écho aux trames verte, bleue et jaunes. Ces questions sont ainsi intégrées et se retrouvent ensuite dans les projets.

**Anouk LEGENDRE, Architecte dirigeant l'agence X-TU**

Nous sommes en train de préparer des projets d'agriculture urbaine qui soient économiquement rentables.

**Ariella MASBOUNGI**

Vous avez notamment été lauréats du pavillon français à la prochaine Exposition universelle de Milan, ainsi que de l'exposition qui parlera d'agriculture.

**Anouk LEGENDRE**

En effet ; en partenariat avec Thierry Laverne. Nous prévoyons également des démonstrations de production de bâtiments.

Emmanuel Couet a parlé de la question des bâtiments logistiques ou industriels « spacivores », qui ont aujourd'hui la volonté de revenir en ville. Il existe des toitures immenses, fortement consommatrices de terres agricoles : a-t-on essayé de faciliter la possibilité de culture urbaine sur ces toits, éventuellement avec des outils fonciers, pour réduire la charge structurelle induite ?

**Christophe BAYLE, Membre du Comité d'orientation d'éco-développement de la Villarceaux**

Je profite de cette prise de parole pour indiquer que nous organisons un colloque le 20 novembre 2014 sur les solutions paysagères pour un territoire en transition.

Vous avez parlé de la responsabilité alimentaire des collectivités : certaines villes se sont-elles dotées d'adjoints à l'alimentation et, si oui, quelles sont leurs missions ?

## **Une participante**

Les toitures du centre commercial Les 4 Temps, à la Défense, présentent de vastes espaces disponibles pour la culture verte.

Nous n'avons pas eu le temps d'évoquer les transitions entre ville et campagne. C'est la première fois que je rencontre un exemple de ferme mise en situation d'équipement public. Peut-être vivons-nous là le paroxysme de la transition.

### **Anne-Sophie BAUDRY, Agronome, Agence d'urbanisme de Caen, Normandie**

Les trois intervenants ont eu la force de l'intuition, au-delà de l'incapacité des outils réglementaires, et nous obligent à poser les bonnes questions. Nous nous trouvons aujourd'hui dans un système de double-césure grave, entre le raisonnement ville-campagne d'une part (alors qu'à Caen, aucune expropriation n'a eu lieu, les agriculteurs étant les premiers à vendre leurs terres), et agriculture et environnement, d'autre part. Ce sont deux mondes complètement différents, qui empêcheraient l'agriculture d'avoir un raisonnement eco-systémique.

Ne faudrait-il pas raisonner en termes de sol et de bien communs, qui obligerait les aménageurs, les agriculteurs et les environnementalistes à se réunir. Nous fustigeons les effets néfastes de la Ville, alors que les pratiques agricoles aujourd'hui imperméabilisent les sols aussi. Notre mode de civilisation nous invite peut-être à poser la question du sol comme bien commun : quels outils alors ? J'aimerais connaître l'avis des intervenants sur ce qui promet d'être un long processus.

### **Karine FAURE, Université de Paris-4**

Nous avons beaucoup évoqué l'agriculture et la ville. Comment voyez-vous la question de l'autonomie et de la relocalisation de l'alimentation par rapport à la politique ?

### **Nicole SURCHAT-VIAL**

S'il est vrai que nous avons protégé des espaces verts pour l'agriculture, nous n'en demeurons pas moins un petit pays avec une forte population et le sujet reste complexe. La loi qui préserve la terre agricole pour permettre l'approvisionnement du pays, éventuellement par la reconversion future de surfaces d'assainissement ou de terrains de foot, reste théorique pour l'heure.

L'exemple de Rennes nous rappelle la question de l'échelle. Aux frontières de deux pays, qui demandent une coopération spontanée, elle prend une importance d'autant plus grande. Ainsi, nous préservons les terres agricoles sur le territoire suisse de manière excessive, et entraînons mécaniquement une très forte périurbanisation du sol français. Notre pseudo-autonomie nous amène à grignoter d'autres terres et à occasionner des problèmes plus graves.

Pour traiter le problème des bâtiments spacivores, nous avons mis en œuvre un projet sur un territoire d'une vingtaine d'hectares, inconstructibles en raison des nuisances sonores créées par les avions. Nous sommes parvenus à une esquisse de programme permettant la cohabitation d'espaces logistiques, notamment des surfaces semi-enterrées dédiées à des bases de données, et d'espaces agricoles en superposition.

Enfin, s'agissant de la ferme qui devient équipement public, il est vrai que cette reconversion est étonnante et exceptionnelle : la double fonction récréative et d'approvisionnement à petite échelle fait que, sans appui, sans aide financière publique, ce type d'exploitation ne pourrait être viable. Nous devons néanmoins réfléchir afin d'explicitier, comme le rappelait Monsieur Couet, la valeur économique du projet.

**Ariella MASBOUNGI**

Faut-il un élu à l'autonomie alimentaire, à votre sens ?

**Nicole SURCHAT-VIAL**

Nous n'avons pas encore d'adjoint à l'alimentation.

**Ariella MASBOUNGI**

J'imagine que le Ministre de l'agriculture se charge de ces questions.

**Nicole SURCHAT-VIAL**

Tout à fait.

**Thierry LAVERNE**

A mon sens, la question de la maîtrise d'ouvrage polymorphe et multidimensionnelle se pose malheureusement par défaut et par définition. S'il existe un Code de l'Urbanisme, le Code du Ruralisme n'est pas à ce jour. Le Code rural, quant à lui, n'est nullement adapté aux enjeux. Même si la DDE est devenue DDEA, puis DDT et DDM, c'est bien le projet de territoire qui oblige les responsables de différentes communautés à se réunir, alors que le clivage est historique et ancien. Les fermes agricoles constituent l'un des lieux de partage du projet nécessaires ; il n'y a pas d'espace public à la campagne à part les villages.

Il s'agirait de passer aujourd'hui du statut de citoyen consommateur à celui de citoyen consomm-acteur. C'est en consommant la campagne que l'on deviendrait co-producteur de la campagne. Les agriculteurs ne sont pas des jardiniers du paysage mais doivent être des producteurs de jardin. Ils « produisent » naturellement le paysage rural, la condition de ce paysage étant la nature du projet. Les zones logistiques sont, quant à elles, une bonne idée, à condition d'être nécessaires. Les toitures agricoles sont la condition nécessaire et acceptable d'une zone logistique.

Enfin, si la question de la responsabilité alimentaire est bien posée à la cantine et en restauration publique, elle n'a pas encore touché la restauration privée. Le projet public du Triangle Vert a néanmoins redonné cette conscience aux urbains. Aujourd'hui, il n'est pas imaginable de créer un projet, sans avoir une idée précise de l'intérêt public de la production de chaque hectare.

**Conclusion : Ariella MASBOUNGI**

Devant l'impossibilité de résumer un tel débat, je ferai ressortir seulement deux idées essentielles. Tout d'abord, pour réussir le mariage entre l'agriculture urbaine et l'urbain, il faut agir à plusieurs échelles (agricole, urbaine, sociale et sanitaire). La réussite de cette négociation nécessite ensuite d'affronter les conflits, parfois très difficiles à résoudre, y compris sur des questions qui semblent aussi proches que l'environnement et l'agriculture : nos intervenants ne les ont à aucun moment masqués, et je leur en sais gré.

Je ferai également remarquer que le projet agricole est un grand projet composé de petits projets. La vision française d'une grande opération cernée dans son périmètre et d'envergure sur tous les plans doit à cet égard évoluer, peut-être en prenant exemple sur son voisin allemand où le grand projet consiste en de multiples projets de tous ordres. A Genève, la vision se décline à travers une charte, plus efficace que n'importe quel dessin, et la charte décline une forme de doctrine pour l'action urbaine et agricole.

Nous avons pu constater que le travail sur ce thème avance aujourd'hui grâce au militantisme. Toutefois, on ne peut se contenter d'une action portée par seulement 5 à 10 % de la population, d'où l'importance d'expertises mais surtout d'un engagement multiple : maîtrise d'ouvrage, services de la ville, services de l'agglomération, services professionnels, associations, ... Faut-il pour autant multiplier les professionnels ? A

mon avis, mieux vaut intégrer le savoir à la formation des concepteurs, travaillant intimement avec des ingénieurs. Il serait intéressant de savoir, à cet égard, si Michel Corajoud, largement porteur des savoirs et concepts déclinés aujourd'hui, a inspiré la nouvelle génération de paysagistes, comme il l'a fait de la précédente..

Nous avons également vu que l'égalité des territoires n'est pas acquise, malgré l'existence d'un Ministère en France portant ce nom. Or, c'est bien la solidarité qui portera l'ensemble des projets que nous avons vus aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention et vous attends le 24 septembre 2014 autour de Christian de Portzamparc et du débat sur la fabrication des tissus urbains contemporains.